

## I- LE QUESTIONNAIRE

**LES CONSIGNES.** Le retour du questionnaire ci-dessous est attendu avant le 15 novembre. Il doit servir à répondre à la question générale suivante :

***Quels sont les objectifs de l'AAAS et les modalités pratiques de mise en œuvre préconisées ?***

Pour y répondre, votre degré d'accord est sollicité sur différents critères, au moyen d'une échelle numérique graduée de 1 à 9. Laissez apparent le chiffre qui vous convient.

1 = Non, pas du tout d'accord

9 = Oui, tout à fait d'accord.

La question de la faisabilité et de la mesure de ces critères sera l'objet du deuxième questionnaire.

⇒ ***Merci d'argumenter vos réponses lorsque vous cotez en deçà de 7 (partie VIII du questionnaire).***

⇒ ***Tous les critères qui auront obtenu une moyenne à partir de 7 seront adoptés.***

⇒ ***Tous ceux qui auront une moyenne inférieure ou égale à 3 seront écartés.***

**! Attention** Il ne s'agit pas de vous positionner par rapport à ce que vous avez prévu de faire dans le cadre de votre projet, mais par rapport à l'accompagnement à l'autonomie en santé en règle générale. Autrement dit, vous devez fournir des réponses qui ne concernent pas votre projet spécifique mais qui, selon vous, sont pertinentes par rapport à l'AAAS.

## LE QUESTIONNAIRE

### I- CHOIX LEXICAUX

Quel est votre niveau d'accord avec le choix des termes ci-dessous pour désigner la personne ayant accédé à l'accompagnement ?

- « bénéficiaire »
- « utilisateur de l'intervention »
- « usager »
- « personne »
- autre proposition ....

Dans un premier temps, le terme utilisé ci-dessous sera celui d'utilisateur.

### II- LE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR SUR LA SANTÉ INDIVIDUELLE

*II-1 Indiquez votre niveau d'accord avec les critères ci-dessous pour mesurer les effets chez les utilisateurs (n'hésitez pas à les compléter ou à les préciser) :*

#### EFFETS

- Les utilisateurs doivent avoir amélioré la conscience qu'ils ont de leur situation de santé (biopsychosociale\*)

- Les utilisateurs doivent avoir amélioré leur situation de santé (biopsychosociale)
- L'accompagnement doit avoir amélioré les conditions matérielles des utilisateurs (aides sociales, aménagements de leur lieu de vie...)
- L'accompagnement doit développer l'engagement des utilisateurs dans leur santé (réduction des risques, protection de la santé, mise en œuvre de choix avisés pour leur santé ....)
- L'accompagnement doit développer la participation des utilisateurs à la vie sociale (orientation vers les associations, actions dans la cité....)
- L'accompagnement doit développer la compétence des utilisateurs à influencer sur les décisions qui les concernent (en facilitant leurs compétences communicationnelles par exemple ou en exerçant leurs droits)
- L'accompagnement doit développer la littératie\* en santé des utilisateurs (via des actions éducatives, l'accès à de l'information...)
- Autre

*II-2 Indiquez votre niveau d'accord avec les critères ci-dessous pour développer le pouvoir d'agir sur la santé individuelle*

#### PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT

- L'accompagnement doit cibler des personnes en difficulté particulière avec le système de santé
- L'accompagnement doit développer l'accès aux ressources médicales, médico-sociales, sociales et aux associations d'usagers
- Un effort doit être fait pour rendre l'accompagnement accessible (au plus près des lieux de vie, équité d'accès, intelligibilité des outils...)
- L'accompagnement doit intégrer différentes propositions d'accompagnement pour être adapté aux attentes individuelles
- Les intervenants doivent être supervisés (groupes de pairs, temps dédiés...)
- L'accompagnement doit s'inscrire dans la durée
- L'accompagnement doit avoir un début et une fin
- Autre

#### III- LE RENFORCEMENT DES RESSORTS INDIVIDUELS

- L'accompagnement doit développer la motivation individuelle à agir sur la santé (sentiment d'auto efficacité ; conscience de leur situation ; capacité d'aspiration\* ; sentiment de pouvoir influencer sur son environnement...)
- L'accompagnement doit développer le sentiment d'influence collective (sentiment d'efficacité collective...) des utilisateurs
- La satisfaction vis-à-vis de l'accompagnement doit être explorée (dans les 3 composantes de la santé : physique, psychique, sociale)
- L'amélioration de la santé perçue doit être mesurée (estime de soi ou bien-être ou qualité de vie....)
- Autre...

#### IV- LE DÉVELOPPEMENT D'UN ENVIRONNEMENT CAPACITANT

*Indiquez votre niveau d'accord avec les critères ci-dessous pour que l'environnement des personnes facilite leur pouvoir d'agir*

- L'AAAS doit contribuer à former, informer les professionnels de la santé et du social, les intervenants\*
- L'AAAS doit permettre de créer des nouveaux référentiels métiers, de nouveaux rôles/fonctions en santé, de nouvelles postures d'accompagnement

- L'AAAS doit faire émerger de nouveaux outils/ formes de communication/ information, y compris numériques
- L'AAAS doit faciliter l'inclusion sociale des personnes
- L'AAAS doit améliorer l'étendue des choix en santé, notamment en améliorant l'effectivité d'accès à ces choix, dont l'accès aux droits, logements, prestations sociales...
- Autre.....

## **V- LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR COLLECTIF**

*Indiquez votre niveau d'accord avec les critères ci-dessous pour mesurer les effets et dynamiser le pouvoir d'agir collectif*

### **VI .1 EFFETS**

- La participation des associations d'usagers et des utilisateurs doit avoir permis de développer les connaissances sur leurs besoins
- L'accompagnement doit produire des améliorations dans l'offre de santé découlant des propositions des utilisateurs
- Les utilisateurs doivent avoir un meilleur contrôle des ressources, des soins (ils doivent avoir participé à leur conception, et/ou à leur réalisation, et/ou à leur évaluation, et/ou aux actions de plaidoyer)

### **VI. 2 PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR COLLECTIF**

- L'accompagnement doit prévoir des temps d'échange entre les utilisateurs
- Des modalités doivent être mises en place pour développer le sentiment d'affiliation\* des utilisateurs (groupes de pairs, orientation vers les associations...)
- Des actions doivent être consacrées au développement de la prise de conscience collective des utilisateurs (identification des besoins collectifs, actions de plaidoyer....)
- Des bonnes pratiques doivent encadrer le processus de co-construction avec les usagers/utilisateurs (en terme de recrutement, de participation à tous les stades décisionnels...)
- Les usagers impliqués comme intervenants, évaluateurs... doivent avoir été formés à ces fonctions
- Autres : ....

## **VI- « L'EMPOWERMENT ORGANISATIONNEL »**

*Indiquez votre niveau d'accord avec les critères ci-dessous pour cadrer les pratiques.*

- Les partenaires doivent s'entendre sur les objectifs, partagent les informations et le pouvoir sur les décisions.
- Un comité de pilotage mixte (partenaires du projet, professionnels et usagers et/ou utilisateurs) doit suivre la mise en route du projet.
- L'usage par les utilisateurs des propositions d'accompagnement doit servir de guide pour réorienter si besoin les pratiques d'accompagnement
- Autre, suggestions.....

## **VII-SITUER SA CONCEPTION DE L'EMPOWERMENT DANS SON PROJET**

Classer de 1 à 6, les différentes conceptions de l'empowerment ci-dessous en fonction de ce qui est visé dans votre projet (1 étant le type de pouvoir le plus visé et 6 le moins visé).

**! Attention** contrairement aux autres questions, celle-ci concerne votre opinion par rapport à votre projet.

- 1- Le « *pouvoir sur* » qui réfère au pouvoir d'agir sur sa santé biopsychosociale (1, 2, 3, 4, 5,6)
- 2- Le « *pouvoir sur* » qui réfèrerait au pouvoir d'agir sur un problème de santé principal (1, 2, 3, 4, 5, 6)
- 3- Le développement d'un environnement capacitant qui facilite l'effectivité des libertés de bien-être. Cela évoque les capacités. (1, 2, 3, 4, 5,6)
- 4- Le « *pouvoir d'agir collectif* » qui réfère aux engagement collectifs des individus pour obtenir un mieux-vivre de leur communauté. Cela renvoie à l'empowerment communautaire (1, 2, 3, 4, 5,6)
- 5- Le « *pouvoir intérieur* » qui réfère aux ressorts individuels (1, 2, 3, 4, 5,6)
- 6- Le « *pouvoir organisationnel* » caractérisé par les processus décisionnels collectifs des partenaires<sup>2</sup> d'un projet (1, 2, 3, 4, 5,6).